

BCGE SYNCHRONY INSTITUTIONAL FUND

– BCGE Synchrony Finest of™ LPP Bonds

Rapport annuel au 30 juin 2012

Table des matières

• Direction et organisation	2
• Comité de surveillance	2
• Information aux investisseurs	3
• Distribution du revenu net en 2012	3
• Politique de placement	4
• Aperçu	5
• Compte de fortune	5
• Compte de résultats	6
• Inventaire de la fortune	7
• Liste des transactions	8
• Commissions	9
• Office de dépôt	9
• TER et PTR	9
• Calcul et évaluation de la valeur nette d'inventaire	9
• Rapport de performance	10
• Méthodologie	11
• Rapport abrégé de l'organe de révision	12



Quai de l'île 17
Case postale 2251
CH-1211 Genève 2

www.bcge.ch



Rue du Maupas 2
Case postale 6249
CH-1002 Lausanne

www.gerifonds.ch

Direction et organisation

Conseil d'administration

Stefan BICHSEL
Président
Directeur général, BCV

Christian PELLA
Vice-président
Premier conseiller juridique, BCV

Jean-Daniel JAYET
Membre
Directeur, BCV

Christian BEYELER
Membre
Directeur, GERIFONDS SA

Christian CARRON
Membre
Directeur adjoint, GERIFONDS SA

Société d'audit

PricewaterhouseCoopers SA
Case postale 1172, 1001 Lausanne

Société de direction

GERIFONDS SA
Rue du Maupas 2, case postale 6249
1002 Lausanne

Christian BEYELER, directeur
Christian CARRON, directeur adjoint
Nicolas BIFFIGER, sous-directeur
Bertrand GILLABERT, sous-directeur

Comité de surveillance

Pierre WEISS, président, BCGE Asset Management
Christian CARRON, vice-président, GERIFONDS SA
Anick BAUD-WOODTLI, membre, BCGE Asset Management
Marc RIOU, membre, BCGE Asset Management
Sylvain ROSSIER, membre, BCGE Asset Management
Laurent BROSSY, membre, BCGE Asset Management
Frédéric NICOLA, membre, GERIFONDS SA

Banque dépositaire

BCV, Lausanne

Distributeurs

- Banque Cantonale de Genève, Genève
- Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne
- Toutes les autres banques cantonales
- Adler & Co Privatbank SA, Zurich
- Banque Coop SA, Bâle
- Banque Heritage, Genève
- Banque Leumi (Suisse) SA, Zurich
- Banque Pasche SA, Genève
- Banque Sal. Oppenheim jr. & Cie (Suisse) SA, Zurich
- Cornèr Banca SA, Lugano
- Cronos Finance, Lausanne
- Dynagest SA, Genève
- Hyposwiss Private Bank Genève SA, Genève
- Hyposwiss Privatbank SA, Zurich
- Hypothekbank Lenzburg, Lenzburg
- IFP Fund Management SA, Pully
- InCore Bank SA, Zurich
- Lienhardt & Partner Privatbank Zurich SA, Zurich
- Lloyds TSB Bank Plc, Genève
- NPB Neue Privat Bank SA, Zurich
- Piquet Galland & Cie SA, Yverdon-les-Bains
- PKB Privatbank SA, Lugano
- Privatbank Von Graffenried SA, Berne
- Rahn & Bodmer Co, Zurich
- Swisscanto Asset Management SA, Berne

Domiciles de souscription et de paiement

Banque Cantonale de Genève, Genève
BCV, Lausanne

Gestion du fonds



GERIFONDS SA a délégué la gestion du fonds BCGE SYNCHRONY INSTITUTIONAL FUND à la Banque Cantonale de Genève.

Information aux investisseurs

Des modifications du contrat de fonds ont été publiées le 3 janvier 2012 dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC) et sur la plateforme électronique www.swissfunddata.ch. Ces modifications ont porté en particulier sur la classe de parts B, les politiques de placement, les commissions et frais des fonds cibles (pour les compartiments « fonds de fonds » uniquement), la répartition des risques, la valeur nette d'inventaire, les modalités d'émission et de rachat des parts, les prix d'émission et de rachat des parts et l'utilisation du résultat. Par décision du 13 février 2012, l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA a approuvé les modifications du contrat de fonds et en a fixé l'entrée en vigueur au 20 février 2012. Le dispositif de la décision FINMA a été publié le 13 février 2012 sur la plateforme électronique www.swissfunddata.ch et le 15 février 2012 dans la FOSC.

Par la suite, d'autres modifications du contrat de fonds ont été publiées le 7 mars 2012 dans la FOSC et sur la plateforme électronique www.swissfunddata.ch. Ces modifications ont porté sur les modalités d'émission et de rachat des parts et l'utilisation du résultat. Par ailleurs, et pour le compartiment BCGE Synchrony Finest of™ LPP Bonds uniquement, l'heure limite de réception des demandes de souscription et de rachat des parts a été déplacée (de 11h00 à 16h00). Par décision du 23 avril 2012, l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA a approuvé les modifications du contrat de fonds et en a fixé l'entrée en vigueur au 7 mai 2012. Le dispositif de la décision FINMA a été publié le 24 avril 2012 sur la plateforme électronique www.swissfunddata.ch et le 27 avril 2012 dans la FOSC.

Distribution du revenu net en 2012

Date ex : 17 octobre 2012
 Date de paiement : 22 octobre 2012

	N° de valeur	Coupon N°	Monnaie	Distribution des revenus aux porteurs de parts domiciliés en Suisse				Fiscalité européenne	
				Montant brut	-35% impôt anticipé	Montant net par part	Montant net par part à l'étranger	TID-CH	TID-UE
BCGE SYNCHRONY INSTITUTIONAL FUND									
BCGE Synchrony Finest of™ LPP Bonds A	2651724	6	CHF	38.40	-13.44	24.96	24.96	0.0000	0.0000

La classe de parts B est à capitalisation.
 Le montant thésaurisé s'élève à CHF 30.74004 pour l'exercice 2011-2012.

Politique de placement

Commentaire général, allocation et perspectives

La période sous revue (1^{er} juillet 2011 - 30 juin 2012) s'est inscrite dans un environnement macroéconomique aussi incertain et contrasté que le précédent. Les indicateurs conjoncturels restent en zone « convalescence » et fondamentalement, la page de la crise de 2008 n'est pas définitivement tournée.

Cette constatation contraste avec la bonne santé des entreprises, dont la grande majorité a publié des résultats positifs.

Si les entreprises se portent bien, tel n'est pas le cas globalement des finances publiques. La crise des dettes souveraines européennes en est l'élément le plus marquant. Les investisseurs ont été déboussolés par les accès de fièvre réguliers touchant la zone euro, sans compter les craintes exprimées d'un retour en récession de l'économie mondiale. Ainsi l'aversion au risque a atteint des sommets frôlant l'irrationnel. Les emprunts perçus comme sûrs ont joué le rôle de valeur refuge, amenant leur rendement à de nouveaux plateaux historiques.

Le franc suisse, devise refuge par excellence, s'est apprécié rapidement. Face à cette situation menaçant l'économie suisse, la BNS a réalisé une opération coup de poing en annonçant la défense d'un cours plancher de CHF 1.20 pour un euro et en se donnant tous les moyens nécessaires pour atteindre ce but le 6 septembre 2011. En toute objectivité, cette intervention a permis d'éviter un effondrement de l'activité industrielle et de l'emploi en Suisse. Avec un tel cours de change stable, les sociétés déclarent pouvoir vivre et non survivre, mais surtout établir des budgets sur des bases réalistes.

Face à l'intensification de cette crise financière et économique, et à la difficulté d'obtenir des réponses du monde politique, la Banque Centrale Européenne a pris des mesures exceptionnelles de soutien aux marchés et à la conjoncture, baisse du taux de refinancement et lancement d'opérations de refinancement à long terme LTRO. Ces dernières ont permis d'éloigner le risque systémique et d'obtenir une certaine stabilisation. Au premier trimestre 2012, la restructuration de la dette grecque, repoussant le scénario d'un défaut pur et simple, a participé à l'apaisement de la situation.

Cependant, au moment de dresser le bilan de l'exercice sous revue, les interrogations autour de la problématique de la dette demeurent vives. La zone euro reste confrontée au dilemme de l'équilibre à trouver entre les mesures d'austérité et la stimulation de la croissance.

Plus que jamais, les banques centrales maintiennent les économies sous perfusion. C'est pourquoi nous pensons que la période volatile que nous traversons est un moment de transition vers une dynamique économique plus robuste, qui

devrait se matérialiser en 2013, bien que les statistiques récentes montrent que l'amélioration de la conjoncture est loin d'être linéaire.

Nous avons conservé un positionnement pro-cyclique et nous maintiendrons cette option. Les portefeuilles n'ont pas connu de bouleversements importants en termes d'allocation. Notre stratégie d'investissement s'est construite en considérant l'intérêt fondamental des actions, à long terme pour leurs qualités intrinsèques, et à plus court terme pour leur évaluation intéressante, nous conduisant à les surpondérer. Par ailleurs, et sachant que notre gestion ne prend en compte que les obligations de très bonne qualité, nous avons considéré la situation actuelle des taux comme anormale, et donc maintenu des durées courtes.

Force est de constater que cette stratégie n'a pas permis de battre les indices de référence, parce que cette période de volatilité extrême est difficile à gérer pour la plupart des gérants actifs qui se basent sur les fondamentaux de l'économie et des entreprises. Mais au-delà de la simple performance, qui reste par ailleurs positive, l'exercice sous revue s'est caractérisé par une excellente maîtrise des différents risques, car nous avons traversé toutes ces turbulences sans aucun accident. Les portefeuilles proposés demeureront diversifiés et de haute qualité.

Evolution du compartiment

Durant la période sous revue, la classe LPP Bonds A et B progresse de 3.54% et 3.16%, et son indice de référence, le SBI rating AAA-A, de 5.85%.

La sous-performance relative à l'indice s'explique à deux niveaux. D'une part, elle provient de la structure du fonds qui favorise les débiteurs domestiques non gouvernementaux. Or, l'indice est composé pour 20% d'emprunts de la Confédération, alors que le fonds n'en contient pas. L'indice des emprunts domestiques libellés en CHF a progressé de 6.32%, et celui des créances gouvernementales suisses de 9.23%. D'autre part, le phénomène de « fly to quality », induit par la crise européenne, a entraîné une contraction sans précédent des taux swaps et gouvernementaux. Dans ces conditions, le choix d'une durée plus courte que celle de l'indice a eu un impact négatif sur la performance du fonds.

La fortune totale du fonds a progressé de 15.04% durant l'exercice, pour s'établir à CHF 14.68 mios.

Evolution du nombre de parts

Sur la période considérée, le nombre de parts (classes A+B) est passé de 12'025 à 13'660 soit une hausse de 13.6%.

Aperçu	Période comptable	Devise des classes	01.07.11 30.06.12	01.07.10 30.06.11	01.07.09 30.06.10	01.07.08 30.06.09
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable consolidée		CHF	14'682'674.62	12'758'075.13	45'349'771.48	39'851'576.52
Portfolio Turnover Rate (PTR)			10.81%	-5.54%	4.35%	1.42%
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable classe A	classe A	CHF	9'806'815.68	9'489'225.85	42'560'504.40	38'199'872.75
Parts en circulation à la fin de la période comptable classe A	classe A		9'152	8'968	39'855	37'665
Valeur nette d'inventaire d'une part à la fin de la période comptable classe A	classe A	CHF	1'071.55	1'058.12	1'067.88	1'014.20
Distribution par part classe A	classe A	CHF	38.40	23.60	22.80	23.70
Total Expense Ratio (TER) classe A	classe A		0.55%	0.53%	0.55%	0.54%
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable classe B	classe B	CHF	4'875'858.94	3'268'849.28	2'789'267.08	1'651'703.77
Parts en circulation à la fin de la période comptable classe B	classe B		4'508	3'057	2'573	1'604
Valeur nette d'inventaire d'une part à la fin de la période comptable classe B	classe B	CHF	1'081.60	1'069.30	1'084.05	1'029.74
Distribution par part classe B	classe B	CHF	0.00	21.20	23.70	20.40
Revenus thésaurisés (non distribués) classe B	classe B	CHF	30.74004	0.00	0.00	0.00
Total Expense Ratio (TER) classe B	classe B		0.91%	0.91%	0.92%	0.90%

Les chiffres et indications mentionnés dans ce rapport font référence à des événements passés et n'offrent aucune garantie quant aux résultats futurs.

Compte de fortune

(Valeurs vénales)	30.06.12	30.06.11
Avoirs en banque à vue	476'385.70	303'455.00
Valeurs mobilières		
Obligations, obligations convertibles, emprunts à option et autres titres de créance et droits-valeurs	14'020'625.00	12'231'175.00
Autres actifs	193'815.62	230'246.03
Fortune totale du fonds à la fin de la période comptable	14'690'826.32	12'764'876.03
Autres engagements	-8'151.70	-6'800.90
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	14'682'674.62	12'758'075.13

Evolution du nombre de parts de la classe A	Période comptable	01.07.11 30.06.12	01.07.10 30.06.11
Position au début de la période comptable		8'968	39'855
Parts émises		837	2'051
Parts rachetées		-653	-32'938
Position à la fin de la période comptable		9'152	8'968

Evolution du nombre de parts de la classe B	Période comptable	01.07.11 30.06.12	01.07.10 30.06.11
Position au début de la période comptable		3'057	2'573
Parts émises		2'381	746
Parts rachetées		-930	-262
Position à la fin de la période comptable		4'508	3'057

Variation de la fortune nette du fonds

Fortune nette du fonds au début de la période comptable	12'758'075.13	45'349'771.48
Distribution prévue lors de la dernière clôture annuelle	-276'453.20	-969'674.10
Solde des mouvements de parts	1'705'621.30	-31'362'930.63
Résultat total	495'431.39	-259'091.62
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	14'682'674.62	12'758'075.13

Les explications des légendes se trouvent à la fin du rapport.

Compte de résultats	Période comptable	01.07.11	01.07.10
		30.06.12	30.06.11
Revenus			
Revenus des avoirs en banque à vue		28.03	226.09
Revenus des valeurs mobilières Obligations, obligations convertibles, emprunts à option et autres titres de créance et droits-valeurs		381'350.67	929'621.66
Participation des souscripteurs aux revenus nets courus		86'895.68	72'278.57
Total des revenus		468'274.38	1'002'126.32
Charges			
Intérêts passifs		-3.21	-28.20
Bonifications réglementaires Commission forfaitaire de gestion		-84'909.90	-193'215.00
Participation des porteurs de parts sortants aux revenus nets courus		-35'974.28	-829'213.14
Total des charges		-120'887.39	-1'022'456.34
Résultat net		347'386.99	-20'330.02
Gains et pertes de capital réalisés		-51'457.97	1'341'084.19
Résultat réalisé		295'929.02	1'320'754.17
Gains et pertes de capital non réalisés		199'502.37	-1'579'845.79
Résultat total		495'431.39	-259'091.62
Utilisation du résultat de la classe A			
Résultat net		236'221.80	-86'542.77
Report de l'année précédente		177'184.23	388'829.03
Résultat disponible pour être réparti		413'406.03	302'286.26
Résultat prévu pour être distribué aux investisseurs		351'436.80	211'644.80
Affectation de la perte de l'exercice aux gains et pertes de capital accumulés		0.00	-86'542.77
Report à compte nouveau		61'969.23	177'184.23
Total		413'406.03	302'286.26
Utilisation du résultat de la classe B			
Résultat net		111'165.19	66'212.75
Report de l'année précédente		27'410.92	26'006.57
Résultat disponible pour être réparti		138'576.11	92'219.32
Résultat prévu pour être distribué aux investisseurs		0.00	64'808.40
Revenus thésaurisés (non distribués)		138'576.11	0.00
Report à compte nouveau		0.00	27'410.92
Total		138'576.11	92'219.32

Inventaire de la fortune du fonds à la fin de la période comptable

ISIN	Désignation	Nombre/Nominal	Monnaie	Cours	Valeur vénale	en %
Valeurs mobilières cotées en bourse						
Obligations					14'020'625.00	95.44
CH0106596916	3 % Commonwealth Bank of Australia 09-17 NT	500'000	CHF	110.35%	551'750.00	3.76
Australie					551'750.00	3.76
CH0011261168	4 1/2 % BAWAG PSK 00-15 NT sub	600'000	CHF	110.50%	663'000.00	4.51
Autriche					663'000.00	4.51
CH0015100651	3 1/4 % Centr. LdG Bques Cant. CH 02-14 Serie 348	400'000	CHF	107.25%	429'000.00	2.92
CH0016691179	3 1/4 % Canton de Vaud 03-13	600'000	CHF	103.80%	622'800.00	4.24
CH0018391463	3 % Raiffeisen Schweiz 04-14	500'000	CHF	104.80%	524'000.00	3.57
CH0018712346	3 3/8 % Eurofima 04-20	150'000	CHF	115.90%	173'850.00	1.18
CH0020757347	4 1/4 % Givaudan 09-14	775'000	CHF	106.30%	823'825.00	5.61
CH0025185676	3 % Eurofima 06-26	800'000	CHF	115.80%	926'400.00	6.31
CH0029211650	2 5/8 % Thurgauer KB 07-15	500'000	CHF	106.10%	530'500.00	3.61
CH0030729716	2 7/8 % Valiant Bank 07-14	400'000	CHF	103.80%	415'200.00	2.83
CH0030870445	3 % Baloise Bank SoBa 07-15	500'000	CHF	105.15%	525'750.00	3.58
CH0032254739	3 3/4 % Swisscom 07-17	500'000	CHF	113.85%	569'250.00	3.87
CH0033585271	3 3/8 % Grande Dixence 07-17	500'000	CHF	109.00%	545'000.00	3.71
CH0037204515	3 % Centr. LdG Bques Cant. CH 08-18 Serie 386	250'000	CHF	113.65%	284'125.00	1.93
CH0039139263	4 1/2 % Roche Kapitalmarkt 09-17	700'000	CHF	118.05%	826'350.00	5.62
CH0049727685	4 % Alpiq Holding 09-17	400'000	CHF	110.20%	440'800.00	3.00
CH0103165020	3 % Alpiq Holding 09-19	500'000	CHF	105.35%	526'750.00	3.59
CH0114695379	2 5/8 % Swisscom 10-22	200'000	CHF	108.15%	216'300.00	1.47
CH0117683794	2 7/8 % Baloise-Holding 10-20	600'000	CHF	106.00%	636'000.00	4.33
CH0122787606	2 3/8 % Centr. LdG Bques hypo. CH 11-24 Serie 540	300'000	CHF	112.65%	337'950.00	2.30
CH0124853604	2 5/8 % SGS 11-19	500'000	CHF	109.85%	549'250.00	3.74
Suisse					9'903'100.00	67.41
CH0032432053	3 3/8 % Eurohypo 07-16 NT	500'000	CHF	106.35%	531'750.00	3.62
Allemagne					531'750.00	3.62
CH0027815288	2 5/8 % SNCF 06-21 NT	500'000	CHF	107.75%	538'750.00	3.67
CH0036172101	4 % EDF 09-17	150'000	CHF	113.20%	169'800.00	1.16
CH0103078231	3 % RFF 09-19 NT	500'000	CHF	111.50%	557'500.00	3.79
France					1'266'050.00	8.62
CH0023972752	2 1/2 % GECC 06-18	400'000	CHF	106.55%	426'200.00	2.90
CH0025978716	3 1/4 % HSBC Finance Corp. 06-16 NT	450'000	CHF	105.15%	473'175.00	3.22
CH0026497401	3 % GECC 06-13	200'000	CHF	102.80%	205'600.00	1.40
Etats-Unis					1'104'975.00	7.52
Avoirs en banque à vue					476'385.70	3.24
Obligations, obligations convertibles, emprunts à option et autres titres de créance et droits-valeurs					14'020'625.00	95.44
Autres actifs					193'815.62	1.32
Fortune totale du fonds à la fin de la période comptable					14'690'826.32	100.00
Autres engagements					-8'151.70	
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable					14'682'674.62	

Risques sur instruments dérivés selon Commitment I

Total	augmentant l'engagement	0.00
-------	-------------------------	------

Total	réduisant l'engagement	0.00
-------	------------------------	------

Genre d'instrument	FI (Futures indices)	OI (Options indices)	DT (Devises à terme)
	FT (Futures taux)	OA (Options actions)	WA (Warrants actions)

Informations supplémentaires et opérations hors-bilan

Valeurs mobilières prêtées pour une durée illimitée à la date du bilan : 0.00

Valeurs mobilières mises en pension à la date du bilan : 0.00

Montant du compte prévu pour être réinvesti : 0.00

Indication sur les Soft Commission Agreements : La direction du fonds n'a conclu aucune convention dite de « soft commissions ».

Liste des transactions pendant la période comptable

ISIN	Désignation	Achats 2)	Ventes 3)
------	-------------	-----------	-----------

Positions ouvertes à la fin de la période comptable

Obligations

CH0018712346	3 ³ / ₈ % Eurofima 04-20	150'000	
CH0020757347	4 ¹ / ₄ % Givaudan 09-14		125'000
CH0023972752	2 ¹ / ₂ % GECC 06-18	100'000	
CH0025978716	3 ¹ / ₄ % HSBC Finance Corp. 06-16 NT	450'000	
CH0026497401	3 % GECC 06-13		200'000
CH0032432053	3 ³ / ₈ % Eurohypo 07-16 NT	500'000	
CH0036172101	4 % EDF 09-17	150'000	
CH0037204515	3 % Centr. LdG Bques Cant. CH 08-18 Serie 386	250'000	
CH0049727685	4 % Alpiq Holding 09-17	400'000	
CH0103078231	3 % RFF 09-19 NT	500'000	
CH0103165020	3 % Alpiq Holding 09-19		200'000
CH0114695379	2 ⁵ / ₈ % Swisscom 10-22	200'000	
CH0117683794	2 ⁷ / ₈ % Baloise-Holding 10-20	600'000	
CH0122787606	2 ³ / ₈ % Centr. LdG Bques hypo. CH 11-24 Serie 540	300'000	
CH0124853604	2 ⁵ / ₈ % SGS 11-19	500'000	

Positions fermées en cours de période comptable

Obligations

CH0011193189	4 ¹ / ₄ % Kanton Basel-Stadt 00-11		700'000
CH0015231845	2 ³ / ₄ % Centr. LdG Bques Cant. CH 02-11 Serie 351		550'000
CH0025226413	2 ³ / ₄ % Pacific Life Global Funding 06-12 NT		300'000
CH0027295770	2 ³ / ₄ % Sika 06-11		400'000
CH0028604608	2 ³ / ₄ % Jackson National Life Funding 07-13 NT		300'000

1) Arrondi ou non selon le contrat de fonds en vigueur à la date de clôture

2) Les achats englobent entre autres les transactions suivantes : achats / titres gratuits / conversions / changements de raisons sociales / splits / dividendes en actions/en espèces / répartitions des titres / transferts / échanges entre sociétés / distributions droits de souscription et d'options

3) Les ventes englobent entre autres les transactions suivantes : ventes / tirages au sort / sorties après échéance / exercices de droits de souscription et d'options / conversions / reverse-splits / remboursements / transferts / échanges entre sociétés

4) Selon une communication de l'Administration fédérale des contributions

5) En pour-cent de la fortune nette du fonds

Commissions

BCGE SYNCHRONY INSTITUTIONAL FUND	Commission d'émission en faveur des distributeurs	Indemnité de rachat pour frais accessoires	Commission de gestion forfaitaire annuelle appliquée
– BCGE Synchrony Finest of™ LPP Bonds A	aucune	aucune	0.55%
– BCGE Synchrony Finest of™ LPP Bonds B	aucune	aucune	0.90%

La direction du fonds peut verser des indemnités de distribution aux distributeurs et partenaires de distribution (distributeurs autorisés, directions de fonds, banques, négociants en valeurs mobilières, compagnies d'assurances, gestionnaires de fortune, partenaires de distribution plaçant les parts de fonds exclusivement auprès d'investisseurs institutionnels dont la trésorerie est gérée à titre professionnel).

La direction du fonds peut en outre accorder des rétrocessions aux investisseurs institutionnels détenant des parts du fonds pour des tiers d'un point de vue économique (compagnies d'assurances-vie, caisses de pensions et autres institutions de prévoyance, fondations de placement, directions et sociétés suisses de fonds, directions et sociétés étrangères de fonds, sociétés d'investissement). La direction du fonds n'a pas conclu de Soft Commission Agreements.

Office de dépôt

SIX SIS SA, Zurich

TER et PTR

Le TER et le PTR ont été calculés conformément à la « Directive pour le calcul et la publication du TER et du PTR de placements collectifs de capitaux » publiée par la Swiss Funds Association SFA le 16 mai 2008.

Calcul et évaluation de la valeur nette d'inventaire

Les placements négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public sont évalués selon les cours du marché principal. D'autres placements ou les placements pour lesquels aucun cours du jour n'est disponible sont évalués au prix qui pourrait en être obtenu s'ils étaient vendus avec soin au moment de l'évaluation. Pour la détermination de la valeur vénale, la direction du fonds utilise dans ce cas des modèles et des principes d'évaluation appropriés et reconnus dans la pratique.

Les placements collectifs ouverts sont évalués à leur prix de rachat ou à la valeur nette d'inventaire. S'ils sont négociés régulièrement à une bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public, la direction du fonds peut les évaluer selon le paragraphe ci-dessus.

Les avoirs en banque sont évalués avec leur montant plus les intérêts courus. En cas de changements notables des conditions du marché ou de la solvabilité, la base d'évaluation des avoirs en banque à terme est adaptée aux nouvelles circonstances.

La valeur nette d'inventaire de la part d'une classe résulte de la quote-part à la valeur vénale de la fortune du compartiment revenant à la classe en question, réduite d'éventuels engagements du compartiment attribués à cette classe, divisée par le nombre de parts en circulation de cette même classe.

Rapport de performance

		2006 depuis le 22 nov.	2007	2008	2009	2010	2011	2012 au 30 juin
Performance en CHF								
Rendement total net (VNI)	%	–	–0.66	4.53	6.24	3.23	2.93	1.65
Classe A (depuis le 22.11.2006)	%	–1.45	–0.65	4.54	6.25	3.25	3.01	1.71
Classe B (depuis le 07.02.2007)	%	–	–0.81	4.16	5.86	2.88	2.61	1.52
Nom de l'indice Swiss Bond Index Total								
Rendement de l'indice	%	–0.89	–0.50	4.64	6.20	3.55	4.98	2.20
Fortune nette du fonds								
	mio CHF	37.4	46.0	46.8	43.1	31.2	12.3	14.7
En % du total de la firme								
	%	0.65	0.81	1.00	0.71	0.47	0.19	0.22
Fortune totale de la firme								
	mio CHF	5'710.7	5'685.1	4'686.0	6'037.3	6'591.6	6'505.7	6'628.7
Mesures externes de risque								
– Corrélation		0.81	0.99	0.94	0.93	0.99	0.95	0.95
– Volatilité	%	1.50	2.25	3.62	2.34	2.01	1.82	1.28
– Risque actif (tracking error)	%	0.88	0.46	1.26	1.00	0.41	0.82	0.43
– Bêta		0.92	0.88	0.92	0.81	0.90	0.74	0.90
– Ratio de Sharpe		–9.69	–1.39	0.56	2.50	1.51	1.52	2.55
– Taux de placement hors risque	%	1.9285	2.4750	2.4987	0.3928	0.1900	0.1590	0.0185

Notes

1. La fréquence de calcul de la performance des fonds est la même que celle de la VNI.
2. Aucun effet de levier significatif n'existe dans les fonds de la firme.
3. Pourcentage du compartiment investi dans des régions non couvertes par l'indice : non significatif.
4. La performance est calculée sur la valeur nette d'inventaire, après déduction de l'ensemble des commissions et frais prévus aux articles 18 et 19 du contrat du fonds.
5. GERIFONDS SA a délégué la gestion du fonds BCGE SYNCHRONY INSTITUTIONAL FUND à la Banque Cantonale de Genève.

Méthodologie

1. Les titres sont évalués au cours du marché, en date de comptabilisation.
2. La performance est calculée sur la valeur nette d'inventaire (VNI) des fonds en tenant compte de la distribution.
3. La fréquence de calcul de la performance des fonds est la même que celle de la VNI.
4. La performance est calculée frais de gestion et d'opérations déduits.
5. Les rendements sont chaînés géométriquement (méthode « time-weighted return »).
6. Les mesures de risque présentées (volatilité et ratio de Sharpe) sont calculées sur l'année en cours. En cas de changement de fréquence en cours d'année de la série analysée, les mesures sont calculées comme la moyenne des différentes sous-séries annualisées.
7. Corrélation : corrélation entre la performance du fonds et celle de son indice.
8. Volatilité : écart-type annualisé de la série de rendements.
9. Tracking error : écart-type annualisé de la différence de la performance du fonds et de son indice.
10. Bêta : pente résultante d'une régression linéaire entre la performance du fonds et celle de son indice.
11. Ratio de Sharpe : moyenne des rendements annualisés du fonds moins le taux sans risque divisé par la volatilité de la performance du fonds.
12. Annualisation de l'écart-type : multiplication par la racine de 250 pour une série journalière, 52 pour une série hebdomadaire et 12 pour une série mensuelle.
13. Les frais et commissions d'émission ou de rachat des parts ne sont pas pris en compte dans le calcul de performance.
14. Les impôts anticipés récupérables sur les revenus des placements sont provisionnés à la date ex.
15. Des informations complémentaires sur les politiques de calcul et de présentation des performances sont disponibles sur demande.
16. Les taux et répartitions des commissions forfaitaires de gestion sont mentionnés plus haut dans le rapport.
17. La date de création du composite correspond toujours à la date de création de la première classe lancée.

Rapport abrégé de l'organe de révision sur le rapport annuel pour l'exercice au 30 juin 2012

selon la loi sur les placements collectifs (LPCC) aux porteurs de parts du BCGE SYNCHRONY INSTITUTIONAL FUND

En notre qualité de société d'audit selon la loi sur les placements collectifs, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de placement BCGE SYNCHRONY INSTITUTIONAL FUND avec les compartiments suivants :

- **BCGE Synchrony Finest of LPP 25**
- **BCGE Synchrony Finest of LPP 40**
- **BCGE Synchrony Finest of LPP 40 SRI**
- **BCGE Synchrony Finest of LPP Bonds**

et comprenant le compte de fortune et le compte de résultats, les indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts ainsi que les autres indications selon l'art. 89 al. 1 let. b-h de la loi suisse sur les placements collectifs (LPCC) pour l'exercice arrêté au 30 juin 2012.

Responsabilité du Conseil d'administration de la société de direction de fonds

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions de la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat du fonds de placement et au prospectus, incombe au Conseil d'administration de la société de direction de fonds. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration de la société de direction de fonds est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et

les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'existence et l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 30 juin 2012 sont conformes à la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat du fonds de placement et au prospectus.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et à l'art. 127 LPCC ainsi que celles régissant l'indépendance (art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

PricewaterhouseCoopers SA

Simona Terranova
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Jean-Sébastien Lassonde
Expert-réviseur

Genève, le 22 octobre 2012